

DECRET N° 2018/9161 /PM DU 19 NOV 2018
 portant nomination de responsables au Ministère du Tourisme et
 des Loisirs.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n° 95/145 bis du 04 août 1995 ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu** le décret n° 2011/409 du 09 décembre 2011 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012/291 du 21 juin 2012 portant organisation du Ministère du Tourisme et des Loisirs,

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
 SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
 DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
 ET DES REQUÊTES

DECRETE :

Article 1^{er}.- Sont, à compter de la date de signature du présent décret, nommés aux postes ci-après au Ministère du Tourisme et des Loisirs :

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

I - INSPECTION GENERALE

Inspecteur n°1 : Monsieur MOHAMADOU YOUSOUFA, Administrateur Civil Principal, Matricule 588 459-U, précédemment Inspecteur n°2, en remplacement de Monsieur MOHAMADOU KOMBI, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Inspecteur n°2 : Madame TSOGO AKOA Dorothee, Conseiller Principal de Jeunesse et d'Animation, Matricule 593 873-E, précédemment Chef de la Cellule de Suivi, en remplacement de Monsieur MOHAMADOU YOUSOUFA, muté.

II - ADMINISTRATION CENTRALE

DIRECTION DE LA PROMOTION DU TOURISME

Directeur : Monsieur MFOUAPON ALASSA, Professeur des Lycées d'Enseignement Technique, Matricule 556 360-M, précédemment Chef de la Cellule de Suivi du Partenariat, en remplacement de Monsieur NGANHOUL Daniel, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	
YISA	
14 NOV 2018	000226
PRESIDENCY OF THE REPUBLIC	

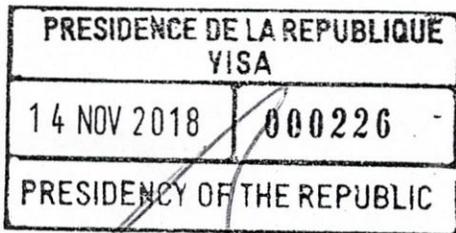
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DES LOISIRS

Directeur : Madame SIKALI, née WAFING FOTSA Laurence Annie, Conseiller Principal d'Orientation Scolaire, Universitaire et Professionnelle, Matricule 561 340-M, précédemment Chef de la Cellule de Coopération, en remplacement de Monsieur ZIBI Robert, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2.- Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 19 NOV 2018



**LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

Philemon YANG

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
SECRETARIAT GÉNÉRAL
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET DES REQUÊTES

COPIE CERTIFIÉE CONFORME